



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
B. P. 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ب. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا

CM/639 (XXIV)

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT-QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, FEVRIER 1975.

COMITE INTER-MINISTERIEL AFRICAIN
DEVANT SERVIR D'ORGANE REGIONAL
AU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

CM0639

MICROFICHE



COMITE INTER-MINISTERIEL AFRICAIN DEVANT
SERVIR D'ORGANE REGIONAL AU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

INTRODUCTION

Les médiocres réalisations du secteur agricole dans la région d'Afrique ont été enregistrées malgré l'immense potentiel inexploité de la production alimentaire. Les causes en sont variées et dans une certaine mesure varient d'un état membre à l'autre.

La situation alimentaire dans la région d'Afrique a été aggravée par la sécheresse, les catastrophes naturelles et un environnement non-protégé. Les activités des différentes institutions spécialisées des Nations Unies en cours dans la région d'Afrique ne se sont pas traduites par de grands progrès en matière de production agricole et alimentaire. Les buts et objectifs du Plan Indicatif Mondial pour le développement de l'agriculture ainsi que les objectifs fixés par la Stratégie des Nations Unies pour la 2^e décennie du développement n'ont pas pu être atteints. La Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui a nécessairement une portée et des fonctions limitées n'est pas en mesure de prendre des décisions de son propre chef. De plus, la FAO a jusqu'à présent eu pour principaux centres d'intérêt: de faire des études et de donner des avis. Elle n'a pas fait grand'chose pour que les études faites se traduisent par la croissance de la production alimentaire.

La Conférence Mondiale de l'Alimentation a convenu de la crise mondiale alimentaire qui prévaut actuellement et après avoir pris des dispositions sur la suite à donner a adopté la résolution E/Conf.65/CL/L16 en faveur de la création d'un Conseil Mondial de l'Alimentation afin qu'il puisse oeuvrer en collaboration pleine et entière avec les organes régionaux qui formulent et mettent en pratique la politique approuvée par le Conseil. Cette résolution a été aussi adoptée en faveur de l'application des résolutions et des recommandations de la Conférence Mondiale de l'Alimentation.

Les autres régions en dehors de celle d'Afrique possèdent des instances nationales ou multinationales ainsi que des entreprises commerciales qui jouent un rôle efficace et opérationnel en ce qui concerne la production alimentaire. Le besoin de créer un Comité inter-ministériel africain efficace est fortement ressenti. Ce comité travaillera en collaboration étroite avec le Conseil Mondial de l'Alimentation et s'occupera des nombreux problèmes alimentaires de la région. Des mesures spéciales doivent être prises pour lever les principaux obstacles et entraves à la croissance de la production alimentaire et pour s'assurer que les nombreuses études qui ont été entreprises se concrétisent dans des projets et programmes destinés à une production alimentaire accrue. C'est en ce sens que le Comité inter-ministériel se révèle être très nécessaire et même d'un besoin impératif.

Buts et Objectifs

Le Comité inter-ministériel africain concentrera ses activités sur la croissance rendue plus facile de la production alimentaire, prévoyant les conséquences de la sécheresse et des catastrophes naturelles, les secours d'urgence, les moyens de lutte contre la faim et la malnutrition ainsi que l'application des résolutions et recommandations de la Conférence Mondiale de l'Alimentation qui s'est tenue à Rome.

Le Comité inter-ministériel africain n'a pas pour but de minimiser les activités des institutions spécialisées des Nations Unies qui existent dans la région d'Afrique ou de faire double emploi, ou d'entrer en concurrence avec l'une ou l'autre ou de supplanter des organes comme la FAO, le PAM ou le PNUD.

On envisage que le Comité inter-ministériel remplira d'autres objectifs et aidera à promouvoir, à collecter des fonds, parfois à agir en tant qu'associé pour la mise en oeuvre des résolutions et des recommandations et à toujours contrôler de près la mise en oeuvre des décisions et des programmes pertinents de politique générale en faveur de la croissance de la production alimentaire.

Membres

Tous les Etats membres de l'OUA peuvent devenir membres du Comité inter-ministériel. L'organe suprême est un conseil ministériel des Ministres de l'Agriculture des états membres qui se réunissent périodiquement pour examiner la politique générale et les programmes du Comité.

Organes

Un Secrétariat composé de l'OUA, de la CEA et de la FAO fera fonctionner ce comité inter-ministériel. Il sera assisté de trois comités: le Comité Consultatif Scientifique et technique, le Comité Consultatif économique et un Comité des Finances.

Création d'un groupe de travail

Il est nécessaire de créer un groupe de travail composé d'un nombre spécifique d'états membres appartenant à chaque sous-région et assisté de l'OUA, de la CEA, de la FAO, du PNUD, du PAM et de l'UNICEF.

Ce groupe de travail discutera des projets alimentaires et des problèmes qui relèvent de l'Agriculture avec chaque état membre de l'OUA de même qu'avec les instituts de recherche globaux, régionaux et internationaux qui sont situés en Afrique. Ce groupe de travail soumettra son rapport, les recommandations et le programme de travail proposé du Comité inter-ministériel au Secrétaire général administratif de l'OUA. Ce dernier, à son tour, convoquera, après avoir eu des consultations avec le groupe de travail, la CEA et la FAO, une Conférence des Ministres de l'Agriculture des états membres afin d'adopter un plan destiné à la création d'un Comité inter-ministériel et à ses activités.

ORGANIGRAMME PROPOSE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

COMITE AFRICAIN
INTER-MINISTERIEL

- Travailler en collaboration étroite avec le Conseil Mondial de l'Alimentation
- Mettre en oeuvre les résolutions et recommandations de la Conférence Mondiale de l'Alimentation à Rome.
- Faciliter l'accroissement de la production alimentaire.
- Prévenir les conséquences de la sécheresse et des autres caprices de la nature.
- Eliminer la faim et la malnutrition.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF
(OUA/CEA/FAO)

- Organiser les réunions.
- Faire fonction de secrétariat mixte.
- Préparer pour examen les documents techniques
- Mobiliser les fonds et les experts
- Mener des études dans certains domaines et sur certains sujets
- Rester en contact avec les organes scientifiques, les centres de recherche et organisations intéressées.

COMITE CONSULTATIF
SCIENTIFIQUE ET
TECHNIQUE

- Améliorer la recherche agricole concernant certains produits de base.
- Mise en oeuvre des résultats de la recherche.
- Recherche en matière de technologie alimentaires.
- Programme spécial visant à accroître la production des cultures vivrières dans les pays souffrant d'un déficit vivrières.
- Présentation de données recueillies sur les produits vivrières par les principales zones écologiques dans les diverses sous-régions.
- Formulation et réalisation de la planification alimentaire nationale et de la politique à adopter
- Renforcer les programmes alimentaires.
- Examiner en profondeur la situation alimentaire en Afrique.

COMITE CONSULTATIF
ECONOMIQUE

- Projets d'investissements en capitaux inter-états.
- Promouvoir les accords commerciaux.
- Encourager les programmes de stockage et de distribution.
- Les réserves alimentaires.
- Système de renseignements concernant la situation alimentaire en Afrique.

COMITE DES FINANCES

- Mobiliser les fonds pour les facteurs de production essentiels.
- Encourager la création d'institutions de crédit.
- Création de services de consultation en matière de produits de base.
- Rechercher l'aide alimentaire.

PROJET DE RESOLUTION SUR LE COMITE INTER-MINISTERIEL AFRICAIN
DEVANT SERVIR D'ORGANE REGIONAL DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Reconnaissant que le fait d'assurer des denrées alimentaires à la région d'Afrique est une question d'une extrême importance pour les populations africaines.

Reconnaissant la nécessité d'accroître la production alimentaire dans les Etats membres et d'assurer qu'une action rapide est entreprise pour lutter contre la menace d'une pénurie alimentaire aiguë ou contre la pénurie dans la région.

Vu la pénurie alimentaire existant dans la région qui a été aggravée par la récente sécheresse, les catastrophes naturelles et un environnement non protégé -

Notant que les actions et les programmes entrepris par les différentes Agences Spécialisées des Nations Unies dans la région d'Afrique ne se sont pas traduits par une amélioration dans la production agricole et alimentaire.

Notant que la Conférence régionale Africaine de la FAO des Ministres de l'Agriculture des Etats membres qui se réunit dans les 2 ans n'est pas un organe opérationnel.

Vu le document E/CONF/65/C2/L16 (Part I) de la Conférence Mondiale de l'Alimentation qui s'est tenue à Rome, relative à la faisabilité et à la nécessité de créer un Conseil Mondial de l'Alimentation ayant des institutions régionales opérationnelles s'occupent des problèmes de la production alimentaire dans chaque région.

1. ACCEPTE le principe de la création d'un Comité inter-Ministeriel africain composé des Ministres de l'Agriculture des Etats membres placé sous l'égide de l'OUA fonctionnant au moyen d'un Secrétariat mixte de l'OUA, de la CEA et de la FAO afin de travailler en relation étroite avec le Conseil Mondial de l'Alimentation.

2. FORME un groupe de travail composé des Etats membres de chaque sous-région et assisté de la CEA, de la FAO, du PNUD, du PAM et de l'UNICEF.

3. Ce groupe de travail devrait prendre tous les contacts nécessaires au niveau gouvernemental et autres y compris ceux avec les institutions globales, régionales et internationales situées dans la région d'Afrique.

4. Le groupe de travail devrait faire des recherches sur la nature et la compétence du Comité inter-ministériel afin de rédiger son mandat, de formuler d'autres recommandations pertinentes et de soumettre un rapport général au Secrétaire général Administratif de l'OUA d'ici à 1975. Ce rapport porterait sur les études faites, les recommandations et servirait de plate-forme à la création d'un Comité inter-ministériel africain.

LANCE UN APPEL au Secrétaire général administratif de l'OUA pour qu'il convoque après avoir consulté le groupe de travail, la CEA et la FAO une conférence des Ministres de l'Agriculture des Etats membres en 1975 afin de prendre les décisions finales en ce qui concerne la création d'un Comité inter-ministériel africain.

Paragraphe 1 du Dispositif

1. RECOMMANDE la création d'un Comité inter-ministériel africain composé des Ministres de l'Agriculture des Etats membres et placé sous l'égide de l'OUA, dont le fonctionnement sera assuré par le Secrétariat général de l'OUA, la CEA et la FAO afin de servir d'organe régional au Conseil Mondial de l'Alimentation.

2. RECOMMANDE la création d'un groupe de travail constitué des Etats membres appartenant à chaque sous-région et assisté de la CEA, de la FAO, du PNUD, du PAM et de l'UNICEF afin d'entreprendre les tâches suivantes :

a) de prendre tous les contacts nécessaires au niveau gouvernemental et autre y compris la liaison avec les institutions globales, régionales et internationales situées en Afrique.

b) de mener des études sur la portée et les fonctions du Comité inter-ministériel proposé y compris son mandat et de soumettre un rapport général sur ses activités au Secrétaire général administratif de l'OUA d'ici à 1975.

3. FAIT APPEL au Secrétaire général administratif de l'OUA pour qu'il convoque après avoir consulté le groupe de travail, la CEA et la FAO, une

conférence des Ministres de l'Agriculture des Etats membres d'ici à
..... 1974 pour la mise en place officielle du comité inter-ministériel
africain.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-02

African Inter-Ministerial Committee That Could Serve as a Regional Arm of the World Food Council

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9356>

Downloaded from African Union Common Repository